

Bordeaux, le 20 mai 2022

Service Urgence Petits Travaux

Un protocole d'accord pour relancer le service

Sur les négociations du 13 mai 2022 à la suite de notre dépôt de préavis, nous remercions tout d'abord les agents mobilisés et ceux qui ont composés la délégation pour représenter leurs collègues.

Ensuite, il nous a fallu remettre les choses au point en matière de votes lors du comité technique du 20 décembre 2020. Nous avons voté à l'époque l'abstention sur l'organisations présentée et contre les cycles de travail car les deux présentations ayant été dégroupées.

Les votes de ce CT ont fait partie des débats lors des négociations et nous avons dû réagir rapidement auprès de l'Administration et les agents pour expliquer notre position. Cela a permis de légitimer notre action et de porter valablement les revendications des agents.

Avec les agents des SUPT, nous avons amendé le protocole d'accord qui nous a été proposé par l'Administration pour arriver à des propositions qui, nous l'espérons, permettront au fur et à mesure, une sérénité et une qualité de vie meilleure au travail. Car nous l'avons tous compris, les agents souhaitent par-dessus tout être entendus et avoir tous les moyens nécessaires et possibles pour travailler.

La mutualisation a « permis » à des services tel que celui-ci de rejoindre notre collectivité mais il aura fallu que la CGT et ses représentants écoutent véritablement les agents pour se rendre compte des problématiques de terrain qui y règnent depuis des années.

D'ores et déjà, nous pouvons, ensemble avec les agents, se féliciter des avancées à la suite des négociations du 13 mai 2022.

Les agents ont donc validé :

- Le ¼ d'heure positionné le matin au lieu du soir (applicable au 29 août) CT de juin 2022 + bilan pour la fin d'année ;
- Horaires d'été à l'essai et revoyure en octobre 2022 pour faire un bilan ;
- Sur le mal-être, l'iniquité, le télétravail, le temps de travail..., mise en place de groupes de travail et cela, dès juin 2022 avec les agents et représentants du personnel ;
- Sur les thématiques travail (organisation du travail, logiciel, moyens matériels...), renforcement des réunions internes avec des représentants de chaque atelier. Les agents sont particulièrement sensibles aux manques de retours des réunions internes. Nous avons fait aussi rajouter qu'à l'issue des réunions, les comptes rendus nous soient transmis, ceci dans un esprit de suivi.

Comme nous l'avons commencé avec le préavis, les propositions pour le protocole d'accord se sont faites ensemble. Tout le monde doit se sentir concerné et surtout acteur !

C'est tous ensemble que nous réussirons !



Nos tracts

SYNDICAT CGT DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Tél : 05.56.99.86.49 / 06.30.77.79.12

Maison des Syndicats Esplanade du 8 Mai 1945 33045 BORDEAUX CEDEX

Courriel : cgt.cub@bordeaux-metropole.fr

Site web : <http://perso.modulonet.fr/cgtcub33>

